

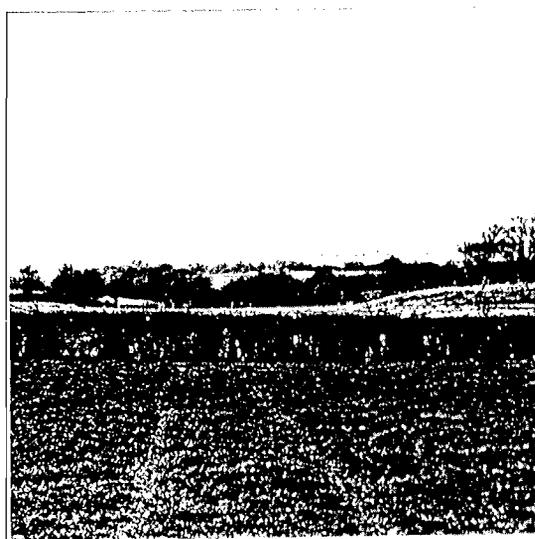
COMMUNE DE DIMONT
Canton de Solre-le-Château



Programme d'étude
Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Décembre 1994

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Remarques préliminaires	5
Territoire communal et carte des pentes	6
Présentation de la commune	7
Carte des paysages	8
Thèmes généraux	9
1 - Reconnaissance paysagère	9
2 - La découverte de Dimont	9
3 - Les talus de Dimont	10
4 - Les plantations	12
Thèmes particuliers	13
1 - Rues et routes du village	13
Route de Sars-Poteries - C.D. 80	13
De la Genette au cimetière	15
Le quartier de la Rue Haute	17
2 - Le cœur du village	18
La place publique du moulin	18
La place centrale	19
3 - Le hameau d'Offies	20
4 - L'avenir des décharges	21
Bibliographie	23

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études (animatrice de pays du Conseil Général et chargé d'études du C.A.U.E...).

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (plan, M.A.R.N.U. cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études déjà en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Des outils dont le maître d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Des informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront au maître d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement le maître d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaires (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la Commune, maître d'ouvrage et maître d'œuvre (le bureau d'études) définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents d'Avant-Projets Sommaires, l'Avant-Projet Détaillé et la mise en œuvre des travaux. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

Remarques préliminaires

Dimont est un village de campagne. Les possibilités d'investissement financier dans des aménagements d'amélioration du cadre de vie sont réduites. Mais, qu'on ne s'y trompe pas ! La faiblesse des moyens ne veut pas dire désintérêt aux thèmes du cadre de vie, ni médiocrité des intentions.

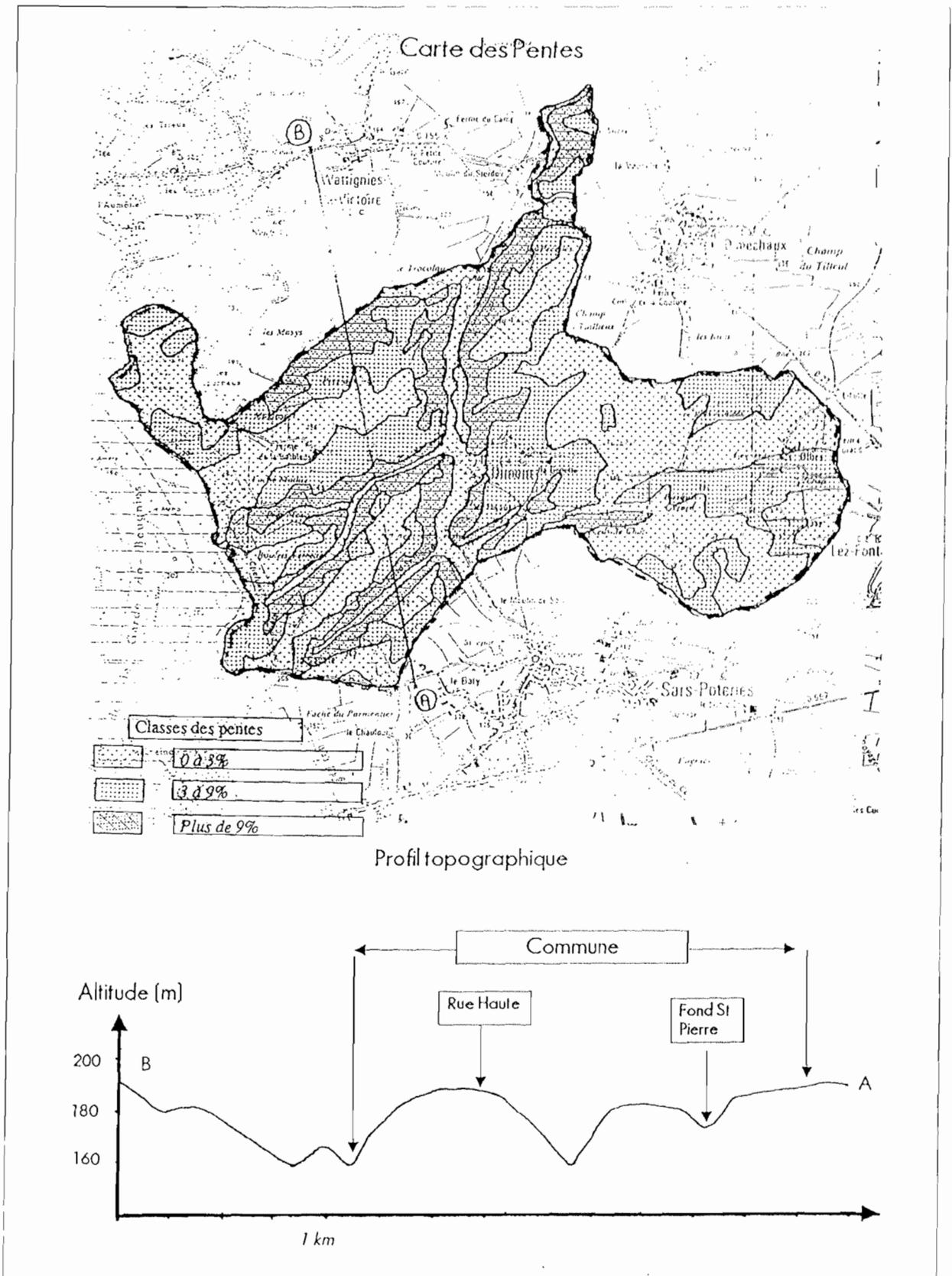
Plus que jamais, le travail de l'équipe des maîtres d'œuvre sera de tirer parti du cadre existant et d'opérer de façon sobre et ténue, en conformité avec la franchise du caractère naturel et rural. Les propositions seront phasées sur un calendrier de travaux s'étalant sur 10 ans.

Le mot d'aménagement ne semble d'ailleurs pas être le mieux choisi ici. Il convient davantage ici de révéler, de mieux entretenir, de souligner et de conforter l'existant.

Bref, il s'agira ici plutôt de chuchoter les choses plutôt que de les crier.

Tous les documents produits au cours de cette étude seront autant à destination de l'équipe municipale, des employés municipaux qui assureront une grande part de la mise en œuvre que de la population.

Territoire communal et carte des pentes



D'après carte I.G.N. 1/25000

Présentation de la Commune

La commune de Dimont est à la limite de trois entités paysagères et homoécologiques. Le "Pays d'Avesnes", la "Fagne de Solre" et de la "Sambre industrielle". (Pour plus d'informations demander les documents "Trame Verte" au Conseil Général).

Dimont est une commune rurale de 373 habitants (recensement 1990). Elle est limitée au Nord par les communes de Damousies et de Wattignies-la-Victoire, à l'Est par Lez-Fontaine, au Sud par Sars-Poteries et à l'Ouest par Beugnies.

En plus des différents chemins qui la relie aux autres villages limitrophes, Dimont est traversée par le C.D. 80 qui la rattache à Avesnes-sur-Helpe via Sars-Poteries.

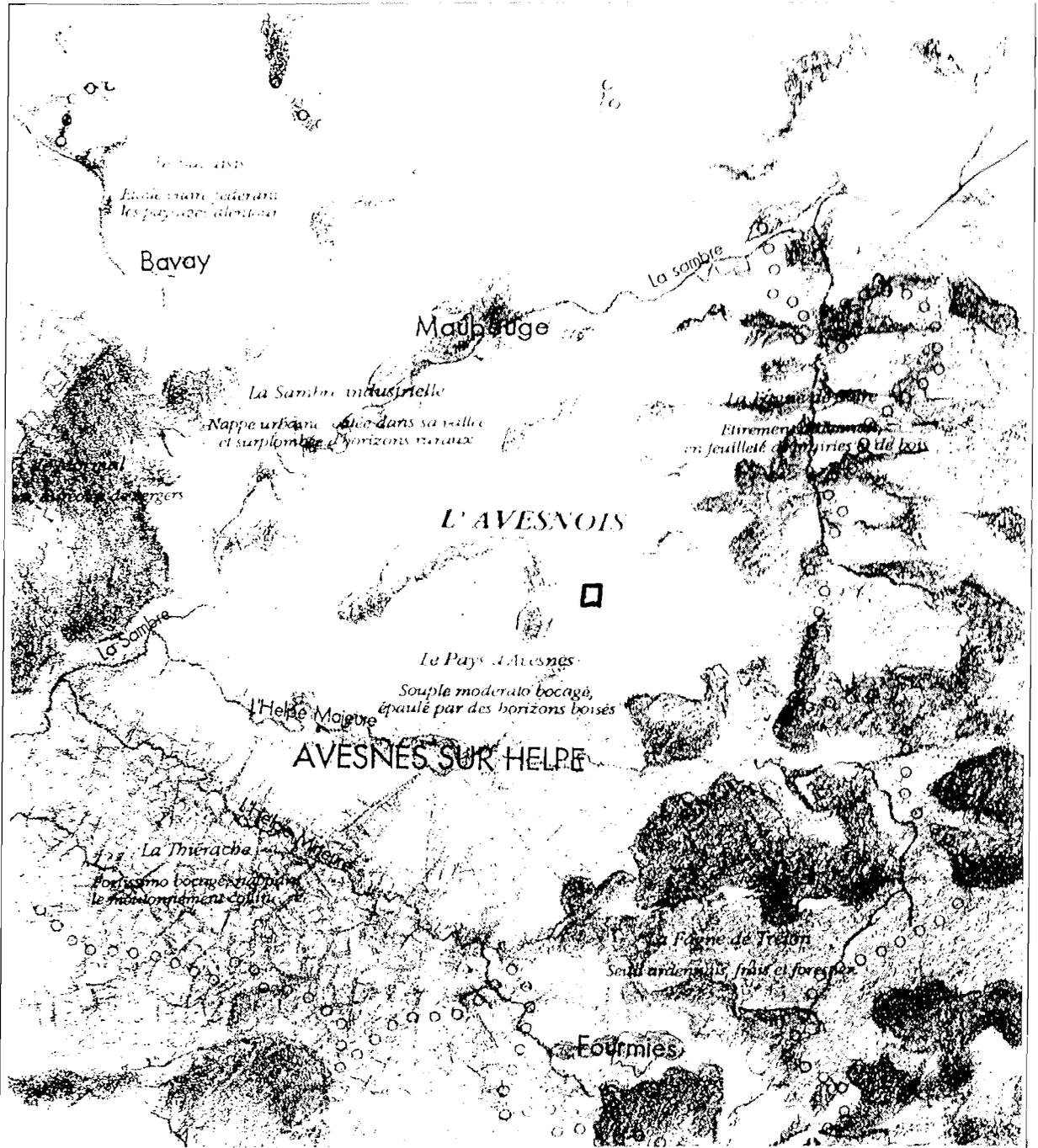
La lecture de la carte des pentes et du profil topographique montre que la commune est constituée de trois ensembles morphologiques :

- les plateaux : leurs altitudes avoisinent les 200 m et les pentes dépassent rarement les 3%.
- les versants : ils se caractérisent par une pente importante (+ de 9%).
- les vallées : elles sont encaissées et étroites, la plus importante est traversée par le ruisseau du Stordoir et coupe le village en deux entités bien distinctes.

Le recensement de 1988 fait apparaître une dominance de la surface toujours en herbe (S.T.H.) et des fourrages avec respectivement 568 ha et 145 ha alors que les céréales n'occupent que 55 ha. Cette dominance des prairies naturelles et des fourrages montre que l'activité principale de la commune est tournée vers l'élevage bovin. Malgré la disparition de certaines haies, la trame bocagère reste relativement importante sur la commune.



Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

Thèmes généraux

1 - Reconnaissance paysagère

Dimont possède un potentiel paysager propre à satisfaire le visiteur d'un jour et l'habitant.

Dimont et Offies sont reliés entre eux et au territoire environnant par un réseau de chemins ruraux. Si ceux-ci sont toujours indispensables à l'exploitation agricole, ils sont aussi de plus en plus sollicités pour des pratiques d'agrément et de promenades.

L'analyse paysagère révélera les ambiances et les séquences paysagères. Ce travail de reconnaissance aboutira à l'élaboration d'une synthèse cartographique à caractère sensible s'attachant à qualifier les paysages et portera sur un territoire plus étendu que la commune. Elle permettra de révéler des itinéraires et des lieux en termes de points forts, de points de vues, continuité/discontinuité. Des croquis, photos et images de référence permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre de rendre compte au mieux de sa démarche.

2 - La découverte de Dimont

Ce travail de reconnaissance n'omettra pas la présence, en parallèle à la rivière du Stordoir, d'une ancienne ligne de chemin de fer (Maubeuge - Fourmies) et qui, aujourd'hui ne participe que trop peu à la découverte de la commune.

Une attention particulière devant privilégier le piéton ou le cavalier sera à porter sur les points d'articulation (carrefours) entre les routes et les chemins. Ces lieux sont aujourd'hui très souvent banalisés et n'invitent guère à la promenade...

La signalisation (balisage, panneau de présentation) de ce réseau contribuera de façon importante à le rendre plus présent dans les pratiques quotidiennes et guidera la découverte du territoire communal et au-delà.

Des propositions de mobilier ad hoc seront soumises à l'approbation de l'équipe municipale.

3 - Les talus de Dimont

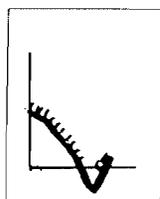
Dimont est, nous l'avons déjà dit, un village rural. Une demande importante de la part de l'équipe communale se fait sentir sur les nombreux talus ou des demandes "d'aménagement" sont déjà formulées.

Le "talus" est l'un des éléments caractéristiques marquant l'identité du village, il mérite à ce titre la plus grande attention.

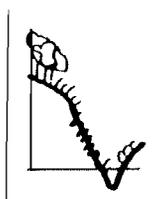
Différents types de profils de talus ont été recensés sur la commune (mais la liste n'est pas exhaustive). Nous les avons classés en fonction de l'importance de l'érosion observée. Cette érosion est la résultante de la conjugaison entre la dénivelée, la pente et le recouvrement végétal.



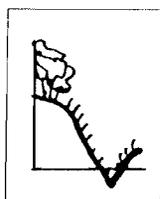
Nous donnons ci-après une description synthétique des particularités propres à chacun de ces talus.



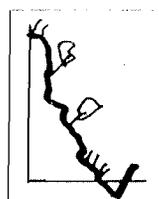
Talus peu élevé
Pente importante
Bon recouvrement végétal
Aucun signe d'érosion



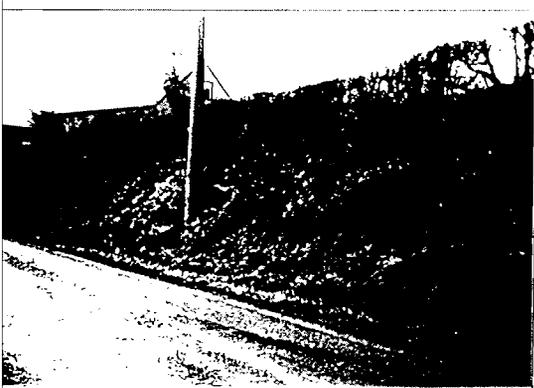
Même caractéristique que 1
C'est la façon dont l'entretien a été fait qui est mise en cause. En effet, la végétation qui protégeait le sol contre l'érosion hydrique a été enlevée. Cas le plus fréquent dans la commune.



Dénivelée prononcée
Pente identique au type 1
Recouvrement végétal important
Haut du talus consolidé par une haie
Absence d'érosion

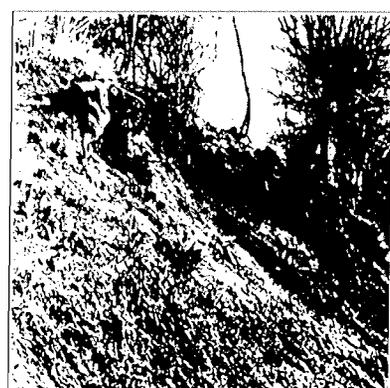


Talus haut
Pente très importante
Roche mère apparente en bas du talus
Recouvrement végétal peu important
Signes d'érosion avec risques d'éboulement



Il serait intéressant pour l'aménagement de ces talus de tenir compte :

- des caractéristiques de chaque type de talus,
- du caractère de ruralité de la commune.





Pour des raisons économiques, paysagères et écologiques la revégétalisation de ces talus par des espèces locales semble la technique la plus appropriée dans le contexte de cette commune.

Pour les talus ne présentant aucun signe d'érosion, il faut éviter de mettre le sol à nu lors de l'entretien.

En préambule à tout programme d'aménagement, un travail d'inventaire typologique des différents cas de talus sera demandé (pente, nature du sol, orientation, niveau de dégradation du système, etc...).



Un **relevé floristique** pourrait être effectué afin de déterminer, au cas par cas, un plan de gestion à mettre en œuvre pour :

- pérenniser la plantation,
- remédier à l'érosion,
- enrichir le milieu,
- éliminer les plantes non désirées (orties, ronces, chardons),
- etc...

Le but de ce travail serait finalement de définir un type de **gestion à ces talus comme moyen d'aménagement**. Il serait intéressant de confier ce travail à une équipe de maîtres d'œuvre d'étude où les compétences d'écologue et de paysagiste s'associeraient

L'écologue se verrait confier, plus spécifiquement, la partie d'inventaire que l'équipe communale, aidée en cela par le paysagiste, enrichira en fonction de la situation, du statut, de la charge symbolique du talus (proximité des monuments, des équipements, distance du cœur du village, etc...).

4 - Les plantations

La qualité du cadre de vie peut aussi se manifester par la sagesse et la précaution que l'on apporte à l'entretien des plantations.

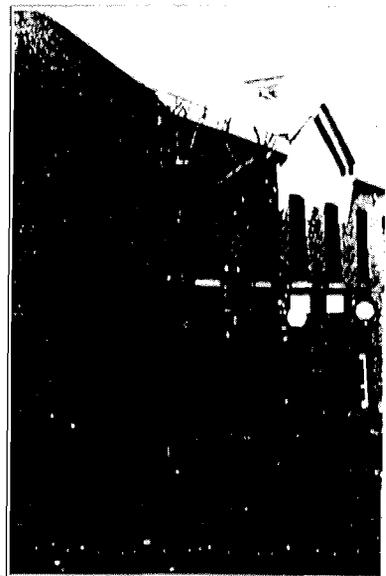
Il est aujourd'hui surprenant de découvrir une végétation très fortement mutilée et gérée à contresens d'une attitude élémentaire de jardinage (l'époque et la technique de taille). La faiblesse en nombre et en impact de végétal ligneux présent sur les espaces publics doit permettre un suivi plus exigeant (pied par pied ou espèce par espèce serait envisageable).

Une meilleure **formation**, ou encadrement, pour ces tâches, devrait réconcilier les habitants de Dimont avec ce patrimoine. Il faut avoir à l'esprit qu'une taille raisonnée permet à la commune de réaliser un gain financier substantiel et de profiter de la prodigalité des végétaux.

Un **cahier de recommandations**, abondamment illustré et commenté sera demandé à l'équipe de maîtres d'œuvre. Il s'attachera à relever et révéler les éléments végétaux de l'identité du territoire communal. Un catalogue de "photos-références" de végétaux pourra servir d'inspiration pour l'équipe communale.

Une **fiche sommaire d'entretien** pourra être élaborée espèce par espèce.

Le choix motivé d'une palette végétale sera présenté en conformité à l'image spécifique et rurale que la commune désire soutenir.



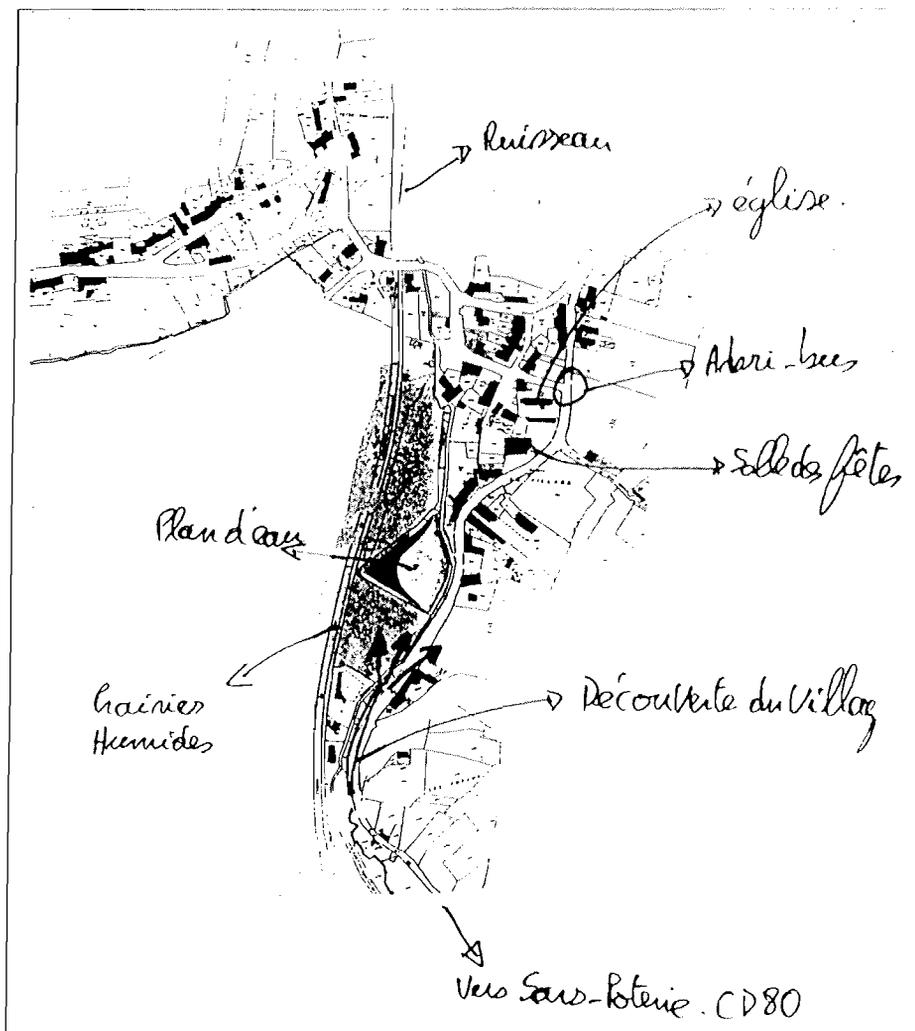
Thèmes particuliers

La Commune désire que certains lieux particuliers soient examinés de plus près. Il s'agira dans la majorité des cas de faire prendre corps, sous forme de schémas de principes suivis d'esquisses, aux analyses, aux études et aux intentions précédemment formulées.

Le travail sur les talus trouvera là une destination évidente.

1 - Rues et routes du village

Route de Sars-Poteries - C.D. 80



En arrivant de Sars-Poteries, la découverte de la silhouette du village s'établit soudainement. Il est dommage que le récent chalet installé introduise une fausse note sur ce linéaire. Les talus en herbe, les vues sur la prairie humide et le plan d'eau sont les "faire-valoir" du village.

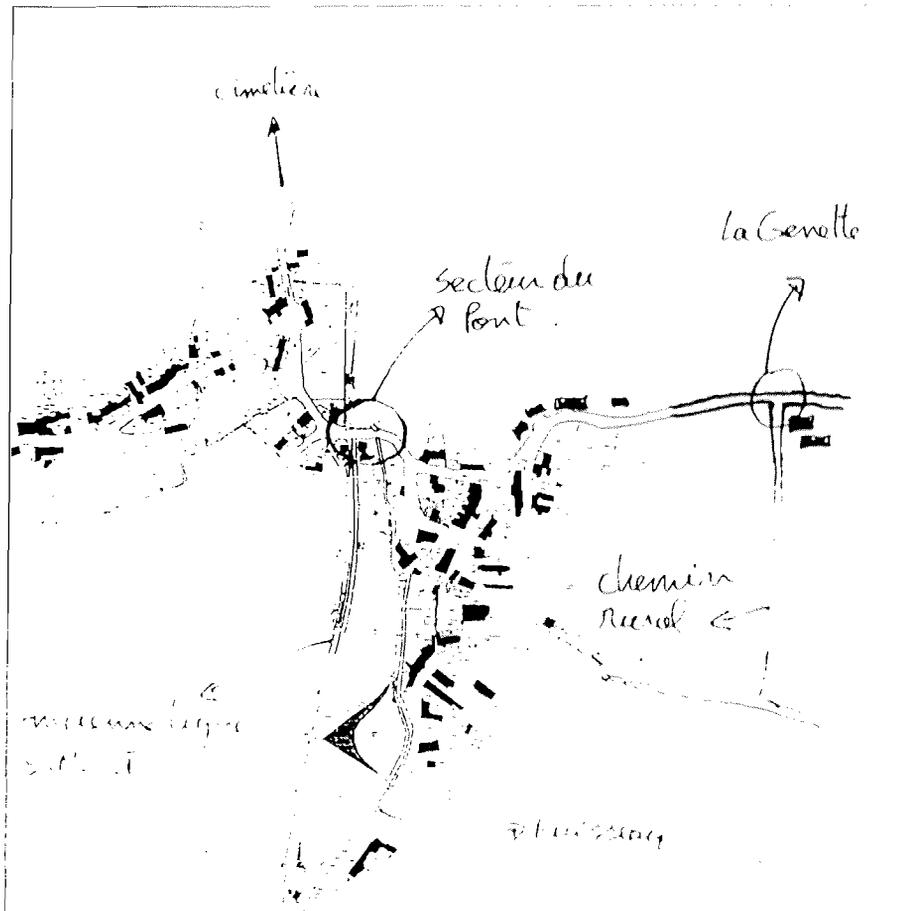


Une réflexion sur ce secteur sera menée confortant le gradient entre espace de campagne et espace bâti. Il sera donc préférable de ne pas aborder ce linéaire comme une succession d'aménagements ponctuels :

(Des exemples d'abribus seront communiqués et/ou dessinés. Ils seront soumis à l'approbation de l'équipe communale).



De la Genette au cimetière



C'est l'unique voie qui permet de relier les deux versants du village.

La qualité spatiale de ce système est toujours marquée de façon positive par les deux accotements enherbés. De façon quasi systématique, ceux-ci viennent s'intercaler entre la voie et la maison ou la haie arbustive et le talus. Parfois, le fossé récoltant les eaux pluviales (et usées aussi !) vient s'y incruster, interdisant de façon naturelle toute possibilité de stationnement automobile ! Cette confirmation mériterait d'être soutenue.



Les maîtres d'œuvre recommanderont des principes de techniques de maçonnerie qu'il conviendrait d'adopter pour les murs de soutènements menaçant chute (valable pour l'ensemble de la commune).

Les différents talus bordant cette voie seront regardés avec le même souci d'économie de moyens. Les maîtres d'œuvre présenteront des principes simples d'intégration des équipements électriques ou de remise en état de certaines courbes concédées aux emprises routières aux niveaux des carrefours.



Une attention particulière sera portée sur le secteur du pont enjambant le Stordoir :

La désaffectation de la voie S.N.C.F. semble avoir perturbé l'organisation et libéré des surfaces. Il convient aujourd'hui de mieux hiérarchiser les multiples chemins et les usages qui s'y établissent (chemin privé, ancienne ligne ferrée, pompe à eau, etc...).

Une intervention sur le ruisseau de la rue Haute (actuellement busé entre la route et la rivière) serait à envisager pour asseoir l'identité de ce fond de vallée.

Des schémas d'intentions seront proposés. Après validation de l'un d'entre-eux, une esquisse sera proposée. Un Avant-Projet Sommaire pourra être demandé.



Le quartier de la Rue Haute : (rue Haute, rue du Mont)



L'ensemble de ce secteur est en belvédère sur le ruisseau.

Ce secteur a été identifié lors de l'étude du "M.A.R.N.U." comme secteur de "réinvestissement". Cela veut dire que des constructions neuves et surtout des réhabilitations d'habitats anciens devront prendre place le long de la voie.



Il convient, dans un souci de rendre plus attractif le secteur, de mieux tirer parti des talus et autres terrains appartenant à la commune.

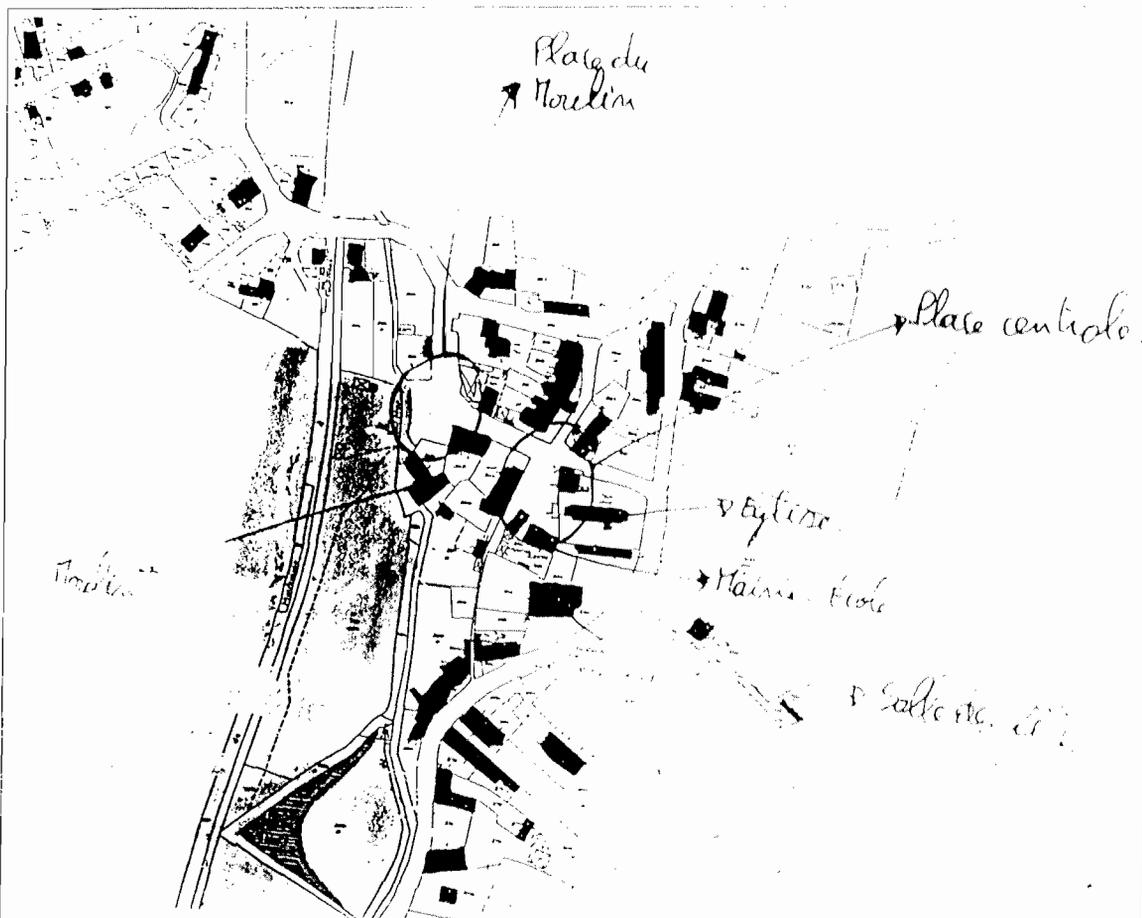
L'équipe de maîtres d'œuvre devra s'attarder plus particulièrement au site du "belvédère", au carrefour de l'ancienne mare et aux abords de l'atelier municipal.

Rigueur, simplicité et économie de moyens devront être convoquées pour la **présentation des esquisses**. Des **Avant-Projets Sommaire** chiffrés pourront être demandés sur ces points ponctuels.

N.B. : sur le carrefour de l'ancienne mare, l'équipe municipale possède déjà des esquisses. Elles pourront être révisées surtout s'il s'agit de recréer une mare une fois les problèmes d'assainissement réglés.

2 - Le cœur du village

Esquisses et Avant-Projet Sommaire chiffré seront demandés sur ce secteur.



La place publique du Moulin

Située à proximité du ruisseau, elle s'inscrit entre la grande bâtisse d'un ancien moulin et la courbe de la route qui la domine légèrement.

Depuis la construction de la salle des fêtes, la place n'est plus utilisée que pour le parcage de quelques automobiles et celui des camions de ventes ambulantes.

La qualité du site est largement altérée par une accumulation de quincaillerie urbaine non intégrée (récupérateur de verre, transformateur E.D.F., compteur électrique, cabine téléphonique, poteaux électriques et téléphoniques). La qualité et l'étendue du revêtement de sol banalise l'espace (où s'arrête la route, où se trouve la place ?..). Le choix du végétal à dominante de persistants ne laisse pas percevoir la présence de l'eau toute proche...



Une réflexion sera portée sur cet espace, dans le sens d'une intégration des mobiliers, d'une connivence accrue avec l'eau.

Le caractère de place de village où subsiste l'ambiguïté entre espace public et privé, sera à conforter. La réduction des surfaces d'impacts routiers sera à envisager.

Des schémas de principes ou esquisses seront proposés à l'équipe communale. Un Avant-Projet Sommaire pourra être établi sur ces bases.

La place centrale

Entre la rue, l'église et la mairie-école la place se développe sur deux niveaux et s'inscrit dans des limites minérales (façade, soutènement, clôture, escaliers) de belle qualité.

L'enrobé noir règne en maître sur tout l'espace et ne permet plus d'affirmer une réelle identité au lieu. Au contraire, la forte connotation routière banalise très fortement ce cœur de village où le monument aux morts ne semble plus être à sa bonne place. Même les trop maigres plantations s'inscrivent dans les courbes dessinées par les braquages automobiles.

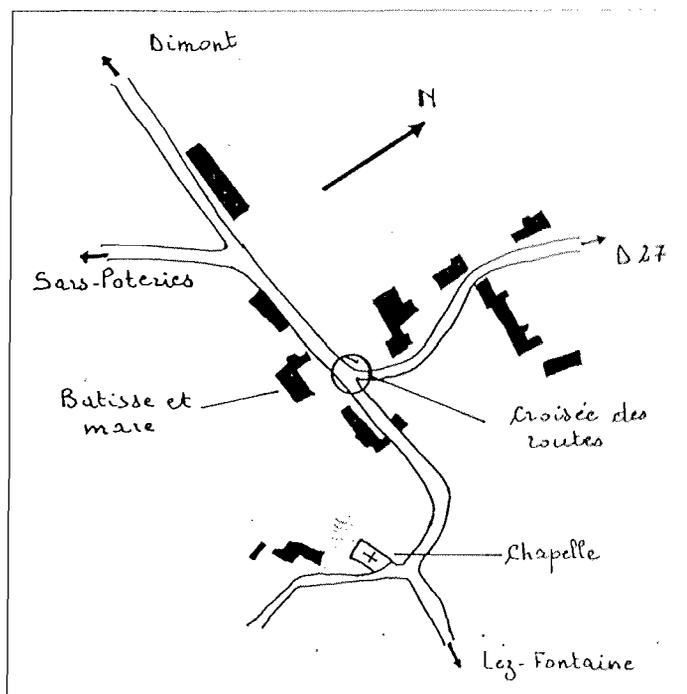


Une réflexion est demandée sous forme d'esquisse, suivie d'un Avant-Projet Sommaire sur l'ensemble de la place (sur les deux côtés de la rue et la venelle).

Elle devra intégrer des principes comme :

- une meilleure mise en scène du dénivelé que celle permise actuellement par la jardinière,
- l'utilisation du végétal (arbre) comme élément structurant,
- la réalisation d'un parvis devant les bâtiments publics,
- la mise en valeur de la liaison entre le niveau le plus bas et l'emmarchement menant à l'église,
- la réduction du caractère routier aux surfaces réellement nécessaires (parcage, voirie).

3 - Le hameau d'Offies



Situé à l'écart du "centre-village", le Hameau d'Offies présente un ensemble humain et bâti à caractère agricole et résidentiel qui ne peut être exclu de cette étude.

Les propositions d'aménagement qui seront faites sur le hameau intégreront les éléments issus de la reconnaissance des paysages.

D'ores et déjà la chapelle s'affirme, avec la qualité des aménagements qui la juxte, comme un espace essentiel du dispositif du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie. Il conviendra donc d'en tirer inspiration et de la "relier" au mieux au reste du hameau et du territoire.

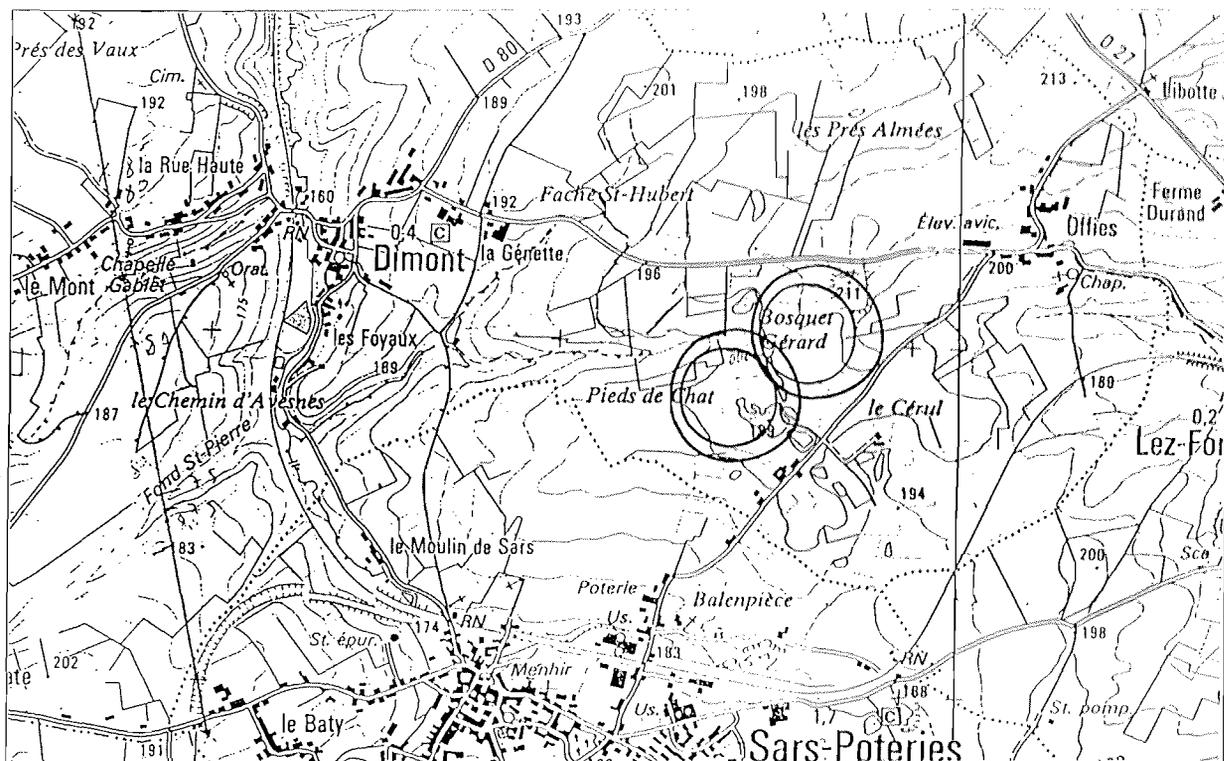
La quasi inexistence d'espaces publics limite la portée des aménagements démonstratifs où l'exemplarité communale pourrait s'appliquer. C'est davantage sur des recommandations telles que : simplification des points d'appui des réseaux aériens, qualité des vues, qualité et nature des accôtés, présence des fossés, sélection végétale, etc... qu'il faudra s'orienter.

Néanmoins, un élément d'opérationnalité peut être pressenti sur un espace perçu comme central : la croisée des deux routes.

C'est une recherche de cohérence qui est à mener sur ce secteur. Les propositions d'aménagement intégreront l'existence d'une mare à proximité. Les bureaux d'études proposeront les ajustements fonciers qu'ils jugeront nécessaires vu l'état d'abandon des bâtisses proches.

Des schémas d'intentions seront proposés. Une esquisse suivie d'un Avant-Projet Sommaire pourra être soumise par la suite.

4 - L'avenir des décharges



Deux décharges occupent la majeure partie de l'espace situé entre la route reliant Dimont à Offies et celle d'Offies à Sars-Poteries, quelque soit leur avenir (arrêt ou reprise d'activité), la Commune désire et doit faire entendre sa voix sur ce périmètre non négligeable de son territoire.



Au regard de la situation orographique, de l'environnement boisé et lacustre, la présence à proximité d'un ruisseau et la nature floue des produits stockés, l'étude attendue sur ce périmètre dépasse de loin les possibilités d'une étude réalisée sur le Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie.

Une note de synthèse sera demandée au maître d'œuvre afin de permettre à l'équipe communale d'organiser sa reconquête des sites. Ce document s'attachera à faire un point sur le cadre légal, les procédures (mesures compensatoires) et recensera les organismes partenaires impliqués dans de telles réalisations, ce document évoquera les aides existantes en ce domaine.

De façon plus pragmatique, les bureaux d'études feront les propositions sur le traitement des abords, la remise en forme des terrains et l'entrée de la décharge.



Bibliographie

Conseil Général du Nord et C.A.U.E. du Nord - 1993-1994 - étude "Trame Verte"
lecture des paysages et carte d'orientations paysagères - sous presse.

C.A.U.E. du Nord - 1990 - propositions
d'aménagement d'un délaissé sur le Chemin de Douliers

André Dufour - 1991 - M.A.R.N.U. - commune
de Dimont arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe - D.D.E. du Nord.

Document réalisé par
Jean Marc Le Moing : paysagiste DPLG
et Ahmed Rebai : écologue

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

La création des CAUE émane de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui affirme dans son article premier : «l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public». Le CAUE du Nord a été créé en 1979 par le Conseil Général. C'est une association loi 1901 dont les actions et les travaux s'inscrivent en complémentarité avec les organismes qui bâtissent le Nord. Le CAUE possède un conseil d'administration composé de six élus locaux, quatre représentants de l'Etat, quatre professionnels du Cadre de vie, deux personnes qualifiées et six représentants d'associations et d'organismes professionnels. Un pluralisme qui est gage d'ouverture à toutes les sensibilités. Appuyer les communes dans leurs innovations, forger un nouvel état d'esprit, sensibiliser le public et intéresser les enfants à leur environnement, autant d'actions pour aider chacun à assumer ses responsabilités dans chaque commune du Nord.